



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Épinal, le 07/05/2021

COVID-19 : point de situation sanitaire

La situation sanitaire dans les Vosges, comme sur l'ensemble du territoire français, connaît une amélioration et la campagne de vaccination poursuit son accélération en s'adressant à un plus large public.

Le taux d'incidence continue de décroître s'établissant à 168,8 pour 100 000 habitants au 6 mai 2021 (contre 232 le 30 avril, 275,1 le 23 avril 2021). Le taux de positivité suit également une courbe descendante dans le département à 5,8 % et le nombre de personnes hospitalisées dans le département s'infléchit à 168 (194 le 30 avril), dont 17 personnes en réanimation.

Les indicateurs laissent apparaître une nette amélioration de la situation sanitaire malgré une tension hospitalière encore élevée dans le département.

Dans ce contexte, il convient de poursuivre les efforts engagés dans la campagne de vaccination car elle occupe une place centrale pour freiner la propagation du virus, prémunir les formes graves et ainsi contribuer à améliorer la prise en charge hospitalière. À ce jour, ce sont 107 256 personnes qui ont bénéficié d'au moins une dose. La couverture vaccinale approche désormais les 30 % (29,8 %).

En outre, la campagne de vaccination s'étend de jour en jour et rend de nouveaux publics éligibles.

Depuis le 1^{er} mai 2021, ce sont toutes les personnes de plus de 18 ans avec comorbidités qui bénéficient du vaccin Pfizer ou Moderna. Les personnes mobilisées dans l'organisation des prochaines élections départementales et régionales peuvent bénéficier en priorité de créneaux de vaccination.

L'ouverture à la vaccination aux plus de 50 ans, quant à elle, est avancée au 10 mai (elle était initialement prévue à compter du 15 mai) et les adolescents de 16 et 17 ans qui présentent un très haut risque de forme grave peuvent désormais accéder à la vaccination.

Les publics éligibles à la vaccination peuvent prendre rendez-vous dans le centre de vaccination de leur choix :

- en ligne via Doctolib (<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19>)
- en ligne via Vitomadose (<https://vitemadose.covidtracker.fr/>)
- par téléphone en contactant le CCAS de leur commune.

Depuis le 3 mai 2021, toute personne vaccinée contre la Covid-19 est destinataire d'une attestation de vaccination dite « certifiée » et remise au format papier par le professionnel de santé. Elle peut également être stockée dans l'application Tous Anti Covid.

Si une certaine vigilance doit cependant être maintenue car la menace des variants reste réelle, le déploiement accru de la stratégie de dépistage, de vaccination et d'isolement nous permet de nous projeter vers l'avenir et vers un retour progressif à une qualité de vie meilleure.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

